

FICHE SANITAIRE - CENTRE DE LOISIRS 3-11 ANS

Année 20..... /20.....			
NOM (de l'enfant) :		PRÉNOM (de l'enfant) :	
ADRESSE :			
DATE DE NAISSANCE :		AGE :	
ECOLE :		CLASSE :	
REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER (entourez la bonne case) :		SANS	VÉGÉTARIEN
		SANS PORC	
RECOMMANDATIONS UTILES :			
DIFFICULTÉS DE SANTÉ (traitement, maladie, asthme) :			
ALLERGIES : (médicamenteuse, alimentaire) :			
MEDECIN TRAITANT		NOM : N° TEL :	

PARENT 1	PARENT 2
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
PROFESSION :	PROFESSION :
N° TEL :	N° TEL :
N°TEL TRAVAIL :	N°TEL TRAVAIL :
SITUATION FAMILIALE :	SITUATION FAMILIALE :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ENFANT :	
N° d'allocataire CAF :	QF :
AUTORISE MON ENFANT A PARTIR SEUL : (dès 9 ans seulement)	
	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

PERSONNES AUTORISÉES* A VENIR CHERCHER L'ENFANT :

**sans autorisation écrite de votre part, une personne non mentionnée ci-dessous ne sera pas autorisée à reprendre votre enfant.*

NOM	PRÉNOM	N° TEL	LIEN DE PARENTÉ

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER :	<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Une photo d'identité de l'enfant récente <input type="radio"/> Copie de la carte d'identité ou livret de famille de l'enfant et d'un parent <input type="radio"/> Copie du carnet de vaccinations à jour ou attestation du médecin traitant précisant les vaccins à jour <input type="radio"/> Attestation CAF <input type="radio"/> Attestation de sécurité sociale <input type="radio"/> Dernier avis d'imposition
--	---

Je soussigné(e),....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Secteur Enfance en vigueur à la Maison de Quartier de Wazemmes et m'engage à le respecter.

Le/...../.....

Signature du responsable légale :

Après lecture du règlement intérieur, merci de le découper et de le garder chez vous.



Maison de Quartier
de Wazemmes

REGLEMENT INTERIEUR DU SECTEUR ENFANCE 3/11ANS

Année 2020/2021

❖ FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS :

Les enfants sont répartis selon leur tranche d'âge :

Les 3-5ans (1 groupe au CPE et 1 groupe à la MQW) / les 6-7ans, les 7-8ans et les 9-11ans à la MQW

Les centres de loisirs fonctionnent tout au long de l'année :

→ **Les mercredis**, autour d'un accueil modulable à la journée ou à la demi-journée* :

- ✓ Journée complète avec repas : de 8h00 à 17h30
- ✓ Le matin sans repas pris sur place : de 8h00 à 11h30
- ✓ L'après-midi sans repas pris sur place : de 13h30 à 17h30

→ **Pendant les petites et grandes vacances scolaires** du lundi au vendredi (hors jours fériés) : selon les mêmes modalités horaires.

Le matin les arrivées des enfants sont possibles entre 8h00 et 9h30 et l'après-midi entre 13h30 et 14h00**

** Les inscriptions en journée complète sont prioritaires par rapport aux inscriptions à la demi-journée.*

***En dehors de ces horaires, nous nous réservons le droit de refuser l'accueil de votre enfant.*

Inscriptions :

→ Un **dossier d'inscription complet est obligatoire** avant l'accueil de l'enfant, ainsi que la réservation des journées auprès de nos agents d'accueil.

→ Les inscriptions des mercredis peuvent se faire tout au long de l'année, en fonction des capacités d'accueil de chaque groupe, auprès des agents d'accueil et en concertation avec les directeurs des centres de loisirs concernés. Pour les vacances scolaires, les inscriptions sont clôturées 1 semaine avant le début de la période.

→ Des **programmes d'animation mensuels** et pour chaque période de vacances scolaires sont disponibles dans nos lieux d'accueils ou sur nos sites internet.

→ **Pour inscrire votre enfant aux sorties et activités spécifiques**, adressez-vous aux directeurs et à l'équipe d'animation. Bon à savoir : nous sommes en droit de refuser l'inscription d'un enfant à une sortie si nous estimons que le comportement ou l'âge de l'enfant n'est pas adapté. Nous vous proposerons toujours une alternative plus adaptée. Nous répartissons l'ensemble des enfants sur les différentes sorties pour permettre à chacun de bénéficier de nos propositions : nous vous demanderons donc toujours de choisir 1 à 2 sorties maximum pour chaque période, et nous vous positionnerons sur liste d'attente pour les suivantes.

→ A savoir : chaque année, **les centres de loisirs 3-11ans sont fermés au public la dernière semaine du mois d'août.**



Païement :

- Une adhésion annuelle de 12€ à l'association MQW est obligatoire et vous donne accès à toutes les propositions de la MQW.
- La **tarification** des journées de centres de loisirs est **calculée selon votre quotient familial CAF**, le **repas est facturé 1€**, le **goûter est offert**.
- **Toute réservation non annulée au moins 24h à l'avance sera facturée** (hors justificatif médical), et le repas non consommé majoré à 2€50 (coût réel de la prestation).
- Pour **rajouter un repas**, vous devez prévenir au plus tard **la veille avant 11h00**.
- Pour certaines sorties extérieures ou activités spécifiques, une participation financière supplémentaire peut être demandée ; elle est indiquée sur les programmes d'animation et ajoutée à votre facture mensuelle, si vous y avez inscrit votre enfant.
- **Le paiement se fait à la réception de la facture, dans un délai de 15 jours.**
- **Pour les séjours**, le paiement intégral doit être effectué avant le départ en voyage.
- **Défaut de paiement** : au bout de trois relances, nous nous autorisons à ne plus accueillir votre enfant.

En cas de difficultés financières, des solutions existent. Nous vous recommandons de prendre RDV avec le travailleur social de la MQW soit par téléphone, soit auprès de l'accueil. Selon votre situation, un accompagnement personnalisé pourra vous être proposé.

Santé de l'enfant :

- Les enfants ne peuvent être accueillis en cas de maladie contagieuse. *Avec la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19, tout enfant présentant des symptômes doit rester à la maison. Si les symptômes persistent, prenez rendez-vous avec votre médecin ou faites un test PCR. L'enfant pourra à nouveau être accueilli dans les centres sur présentation d'un test PCR négatif et/ou après la période d'isolement lié à un cas contact.*
- **Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans présentation de l'ordonnance médicale.**
- Il est obligatoire de remplir la fiche sanitaire et de mettre à jour les informations concernant la santé générale de l'enfant.
- Un **projet d'accueil individualisé (PAI)** peut être mis en place **pour tout enfant présentant une pathologie chronique** (asthme, par exemple) ; **allergies ; intolérance alimentaire**. Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité, il est établi en concertation avec votre médecin traitant, et doit être remis au directeur de l'accueil de loisirs avant l'accueil de l'enfant.
- Si **l'enfant manifeste des signes de maladie** (température, maux de ventre, etc.) **pendant une journée de centre de loisirs**, l'animateur en charge de l'enfant vous contactera par téléphone pour que vous veniez le chercher. Selon la situation, l'enfant est mis à l'écart du groupe en attendant votre arrivée et les secours peuvent être contactés en cas de besoin.



❖ FONCTIONNEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE :

Nous accueillons les enfants du CP au CM2, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires de 16h20 à 18h30.

L'activité est répartie sur trois temps : le goûter, l'aide au travail personnel et les activités ludo-pédagogiques.

Les enfants sont répartis en plusieurs groupes – *en fonction des protocoles sanitaires actuels.*

Pour répondre à nos objectifs, les parents sont invités à respecter les horaires de début et de fin d'activités. En cas de non-respect de ces horaires, nous nous réservons le droit de ne pas accueillir votre enfant sur ce dispositif.

→ L'enfant est pris en charge par la MQW :

- à partir de l'instant où la personne l'accompagnant le remet à un animateur à la sortie des écoles ;
- dès sa présentation à un animateur de son groupe (pour l'enfant autorisé à venir seul à la MQW car non récupéré à l'école par nos équipes).

→ La prise en charge de l'enfant s'arrête :

- à la remise de l'enfant aux parents/personnes autorisées par un animateur ;
- au départ seul de l'enfant (à partir de 9 ans uniquement) aux horaires indiqués sur le programme - *une autorisation écrite des responsables légaux est obligatoire.*

Inscriptions :

→ Une concertation avec les enseignants/directeurs de l'école et le directeur de l'accompagnement scolaire de la MQW est nécessaire pour valider l'inscription.

→ Les inscriptions aux activités sont effectives qu'après réception du dossier d'inscription complet.

→ Tout changement de situation personnelle doit être notifié à l'accueil au plus tôt afin de mettre à jour votre dossier.

→ Une adhésion annuelle de 12€ à l'association MQW est obligatoire et vous donne accès à toutes les actions de la MQW.

→ L'accompagnement scolaire est un dispositif gratuit.

Toute personne qui ne respecte pas ce présent règlement peut faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à l'exclusion définitive.